

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.205

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Année 2021

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.205**

EAU

Rapporteur : Monsieur HUREAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - ANNEE 2021

Après le vote du compte administratif 2021 relatif à l'exercice de la compétence eau potable par délibération n°67 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 19 mai 2022, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2021.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'eau potable,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Le rapport est présenté en annexe.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 décembre 2022,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

GrandAngoulême

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

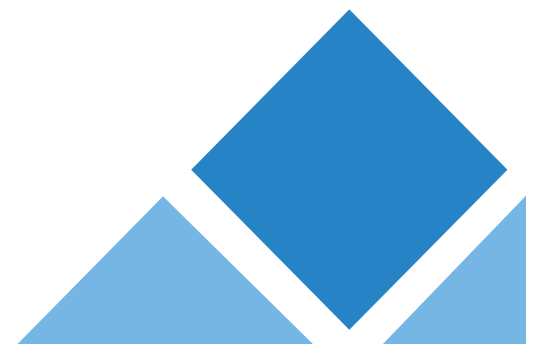
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Date d'établissement : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	7
1.5. Synthèse des volumes	8
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	8
1.5.2. Production (VP.059)	9
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	10
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	12
1.5.5. Volumes mis en distribution	13
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	14
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	15
1.6. Le patrimoine du service (VP.077)	15
2. Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1. Modalités de tarification	16
2.1.1. Tarifs domestiques	16
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	18
2.3. Recettes (DC.184)	20
3. Indicateurs de performance	24
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	24
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	25
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	25
3.4. Indicateurs de performance du réseau	27
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	27
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	28
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	28
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	29
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	29
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé de réception en ligne

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 04/12/2022

3.4.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	30
3.4.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	30
3.4.9.	Taux de réclamations (P155.1)	31
4.	Financement des investissements	32
4.1.	Montants financiers (DC.195)	32
4.2.	État de la dette du service (VP.182)	33
4.3.	Amortissements	33
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	34
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	34
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	34
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	35
6.1.	Boème	35
6.2.	Braconne	36
6.3.	Périmètre 2019	37
6.4.	Global	38

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération du GrandAngoulême.
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC*, VOUZAN

*Commune desservie par le SEP du Sud Charente

GRAND ANGOULÊME - TERRITOIRES DES SERVICES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

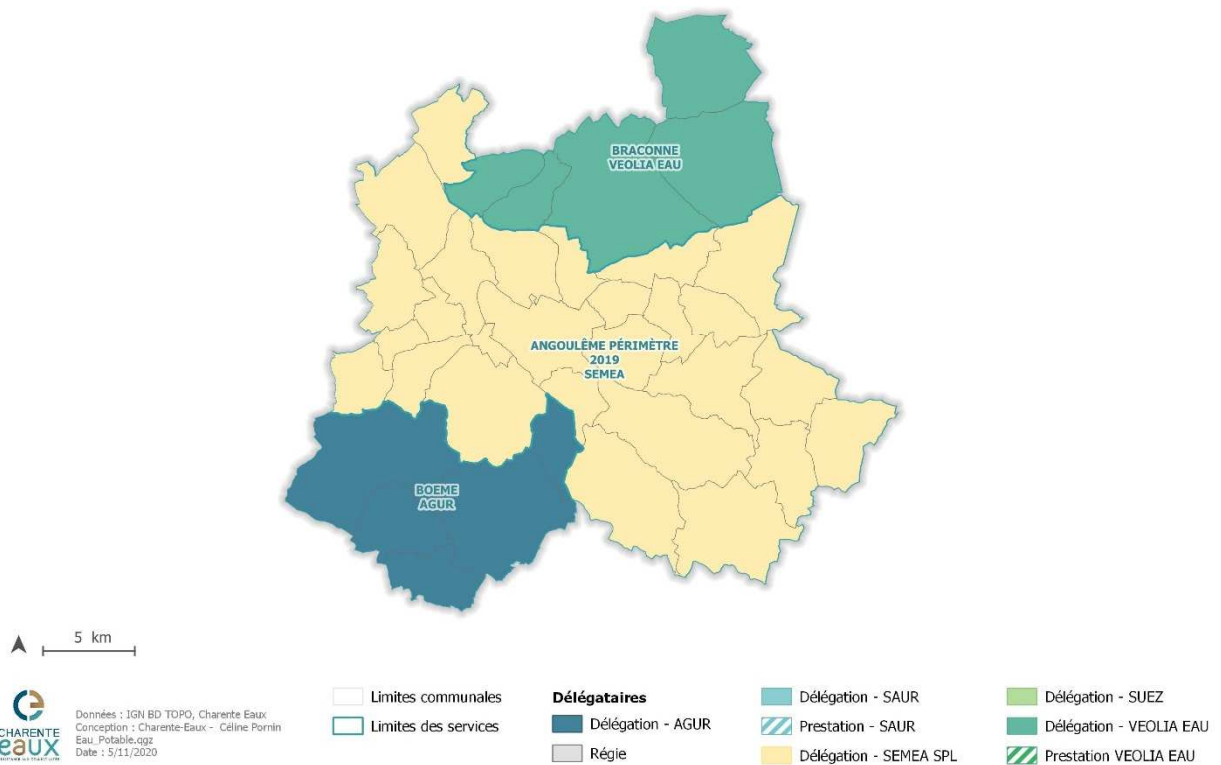
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

• Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion
Boëme	Concession de service	CLAIX, MOUTHIERS-SUR-BOËME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, VOEUIL-ET-GIGET
Braconne	Concession de service	BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE
Périmètre 2019	Concession de service	ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BOUËX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, NERSAC, PUYSOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOUZAN

GRAND ANGOULEME - EXPLOITANTS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Boème				
Boème	AGUR	Affermage	01/01/2015	31/12/2027
Braconne				
Braconne	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2015	31/12/2024
Périmètre 2019				
Périmètre 2019	SEMEA	Affermage	01/04/2017	31/03/2037

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Boème		
Avenant n°1	04/07/2016	Modification des installations
Avenant n°2	14/05/2018	Changement de collectivité
Braconne		
Avenant n°1	01/01/2017	Intégration d'ouvrages
Avenant n°2	01/01/2018	Contrat tripartite (GA et SIAEP NOC)
Périmètre 2019		
Avenant n°1	19/12/2017	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et Trois Palis
Avenant n° 2	01/07/2018	Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI
Avenant n° 3	01/01/2019	Extension du périmètre affermé aux communes d'Asnières sur Nouère et Marsac
Avenant n° 4	01/01/2019	Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs
Avenant n° 5	01/01/2020	Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Boëme	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Braconne	
Collectivité	Renouvellement-- des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien-- de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés-- accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service-- application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service-- des branchements
Exploitant	Renouvellement-- des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Périmètre 2019	
Collectivité	Renouvellement -du génie civil, clôtures et portails, de la voirie, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements de mesures, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers
Exploitant	Travaux concessifs – Fonds de travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

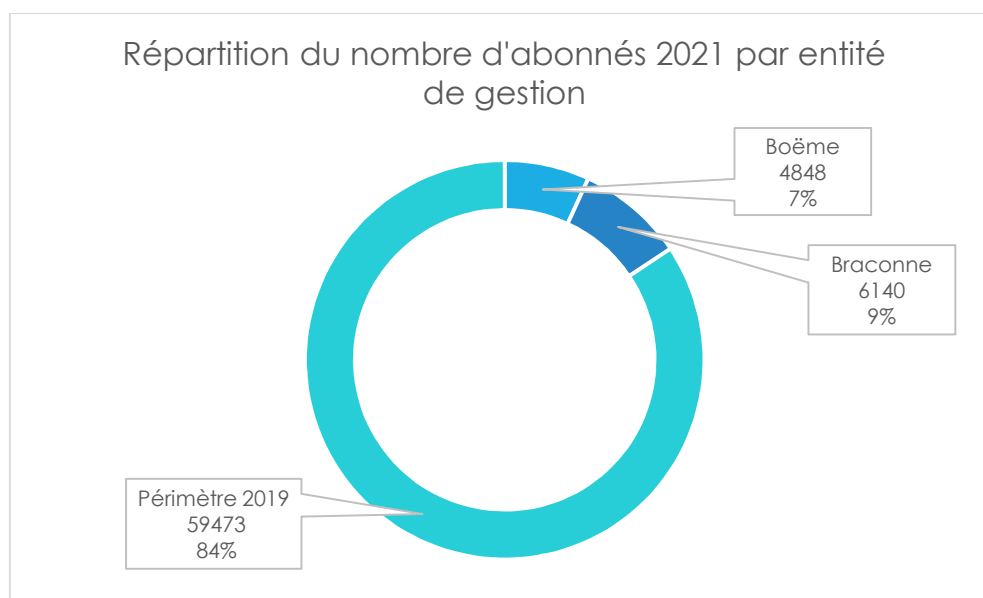
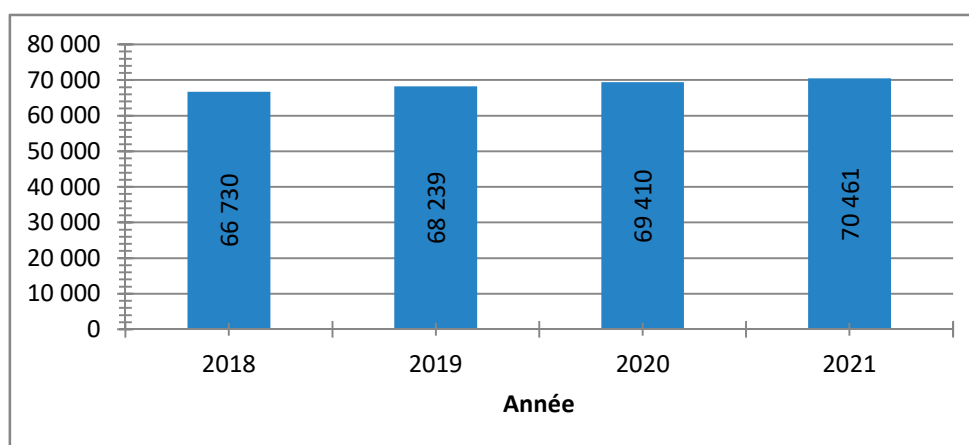
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 70 461 abonnés représentant une population de 142 208 habitants (soit 2,02 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2020	69 410 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	70 461 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2021	69 925 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2021	536 abonnés
Variation en %	1,51 %



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,53 abonnés/km pour l'année 2021.

En 2021, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 107,7 m³/abonné (109,6 m³/abonné en 2020).

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

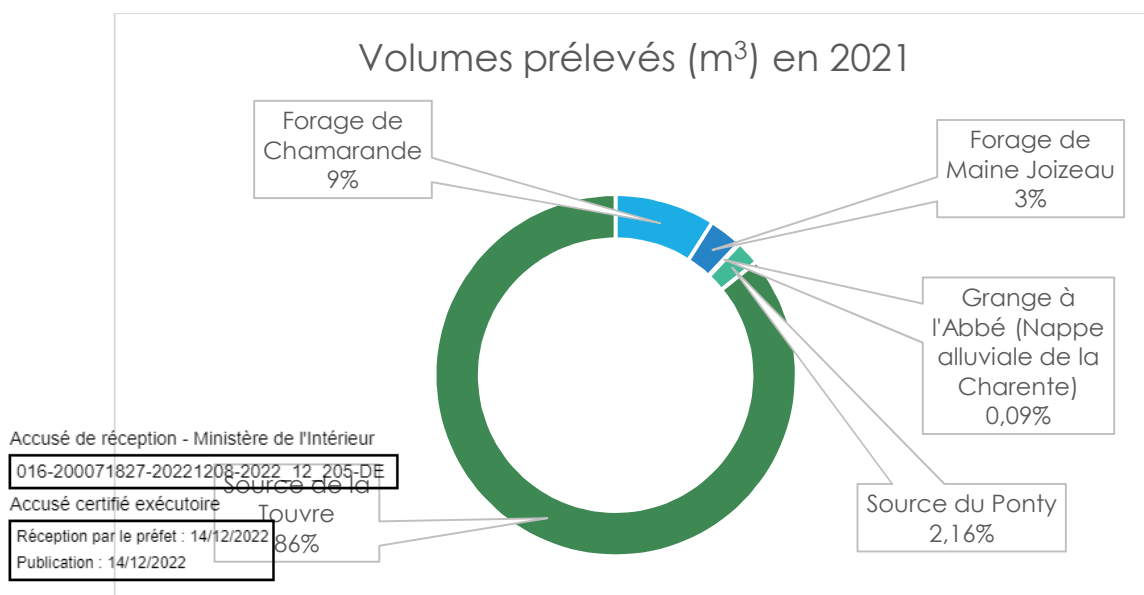
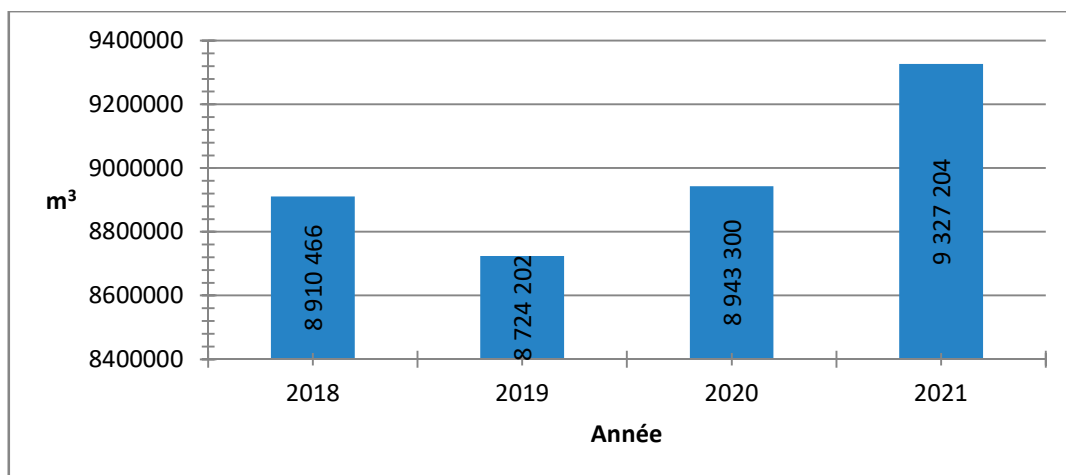
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.5. Synthèse des volumes

1.5.1. Prélèvements (VP.223)

Ressource	Volume prélevé en 2020 (m ³)	Volume prélevé en 2021 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Braconne				
Forage de Chamarande	750 821	837 589	11,56	80
Forage de Maine Joizeau	243 868	276 602	13,42	80
Périmètre 2019				
Grange à l'Abbé (Nappe alluviale de la Charente)	0	8 846	-	60
Source de la Touvre	7 778 340	8 002 840	2,89	60
Source du Ponty	170 271	201 327	18,24	60
TOTAL	8 943 300	9 327 204	4,29	62



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

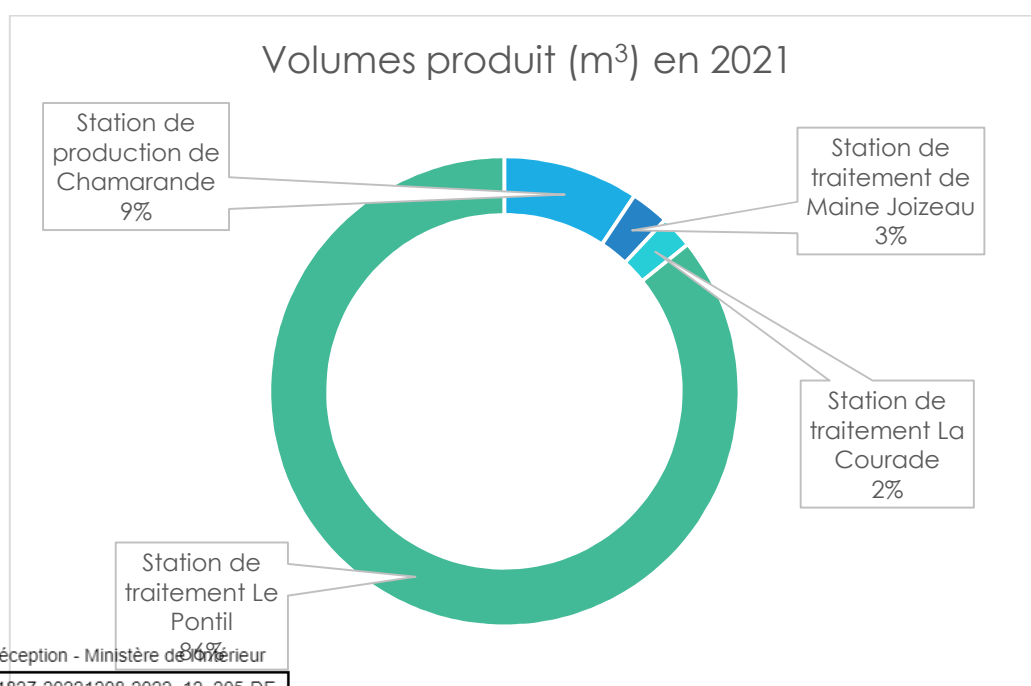
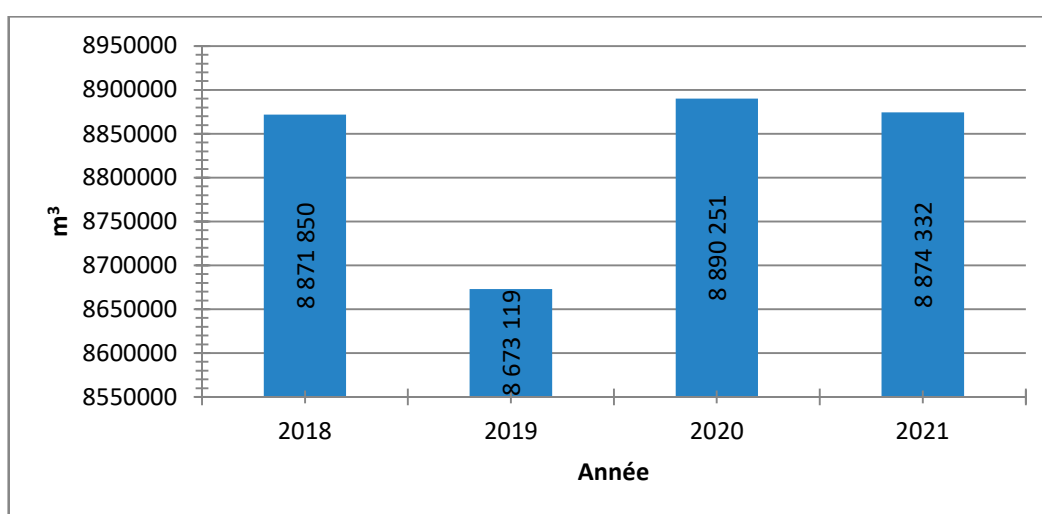
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

1.5.2. Production (VP.059)

Site de production	Volume produit en 2020 (m ³)	Volume produit en 2021 (m ³)	Variation en %
Braconne			
Station de production de Chamarande	732 765	828 357	13,05
Station de traitement de Maine Joizeau	208 875	235 031	12,52
Périmètre 2019			
Station de traitement La Courade	170 271	201 327	18,24
Station de traitement Le Pontil	7 778 340	7 609 617	-2,17
TOTAL	8 890 251	8 874 332	0,00



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

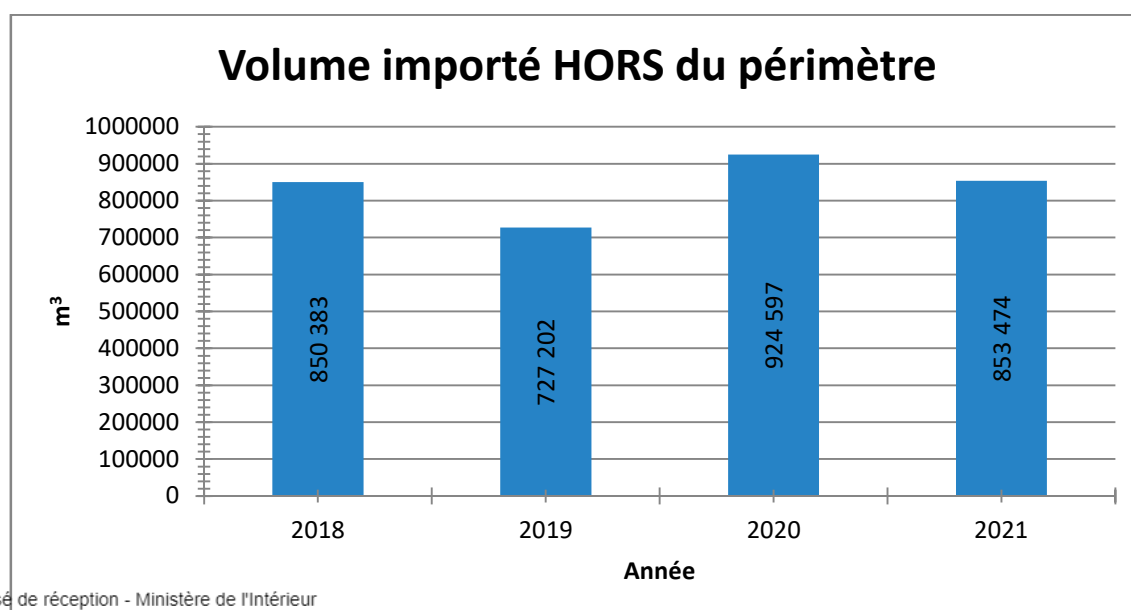
016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2020 (m ³)	Volume acheté en 2021 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Flux externe					
Boëme	SEP du Sud Charente - Montmorélien	653 459	637 149	-2,50	80
Braconnais	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	87 154	48 585	-44,25	60
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente - Saint Germain de Montbron	5 274	3 902	-26,01	60
Périmètre 2019	SEP du Sud Charente - Ronsenac	1 196	1 077	-9,95	60
Périmètre 2019	Grand Cognac - Chateaufort-Criteuil	74 986	70 233	-6,34	60
Périmètre 2019	CDC du Rouillacais	102 528	92 528	-9,75	60
Sous total flux externe		924 597	853 474	-8,33	
Flux interne					
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	38 683	27 674	-28,46	60
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boëme	9 451	6 872	-27,29	80
Sous total flux interne		48 134	34 546	-39,33	64
TOTAL		972 731	888 020	-8,71	

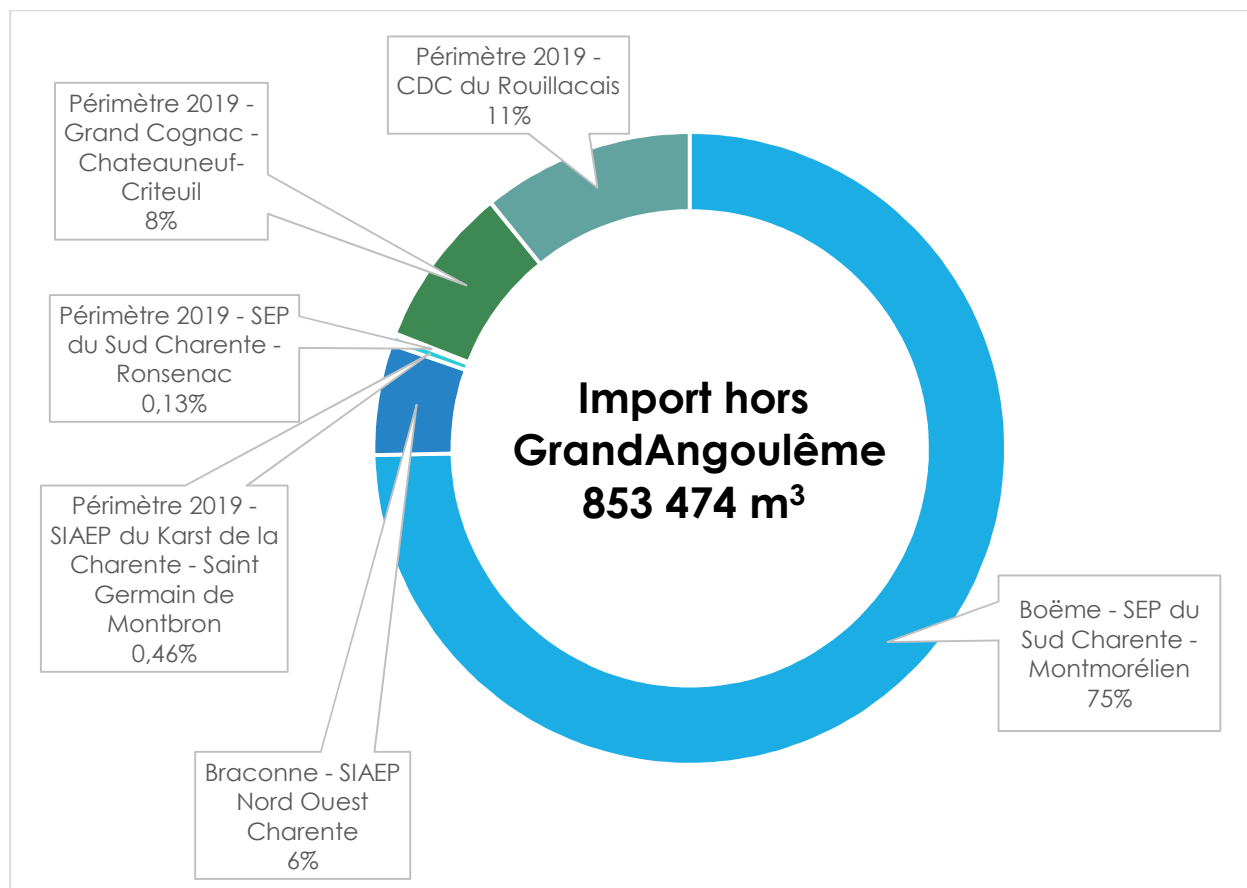


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

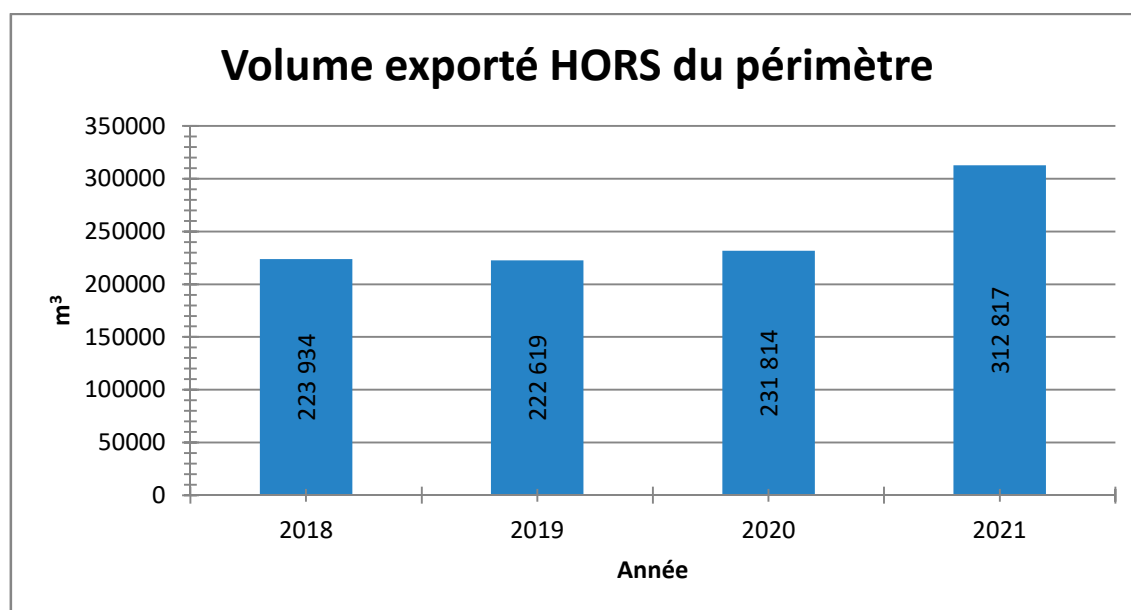
Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2020 (m ³)	Volume exporté en 2021 (m ³)	Variation en %
Flux externe				
Boème	SEP du Sud Charente - Font Chaude	14 946	15 388	2,87
Braconne	SIAEP Nord Ouest Charente	21 772	108 440	398,07
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente	195 096	188 989	-3,13
Sous total flux externe		231 814	312 817	25,89
Flux interne				
Boème	GrandAngoulême - Périmètre 2019	10 538	8 096	-30,16
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boème	41 294	30 709	-25,63
Sous total flux interne		51 832	38 805	-33,57
TOTAL		283 646	351 622	23,97

Les écarts de volumes entre les imports et exports sont liés aux erreurs de mesures près et à la période de relève qui peut être différente.

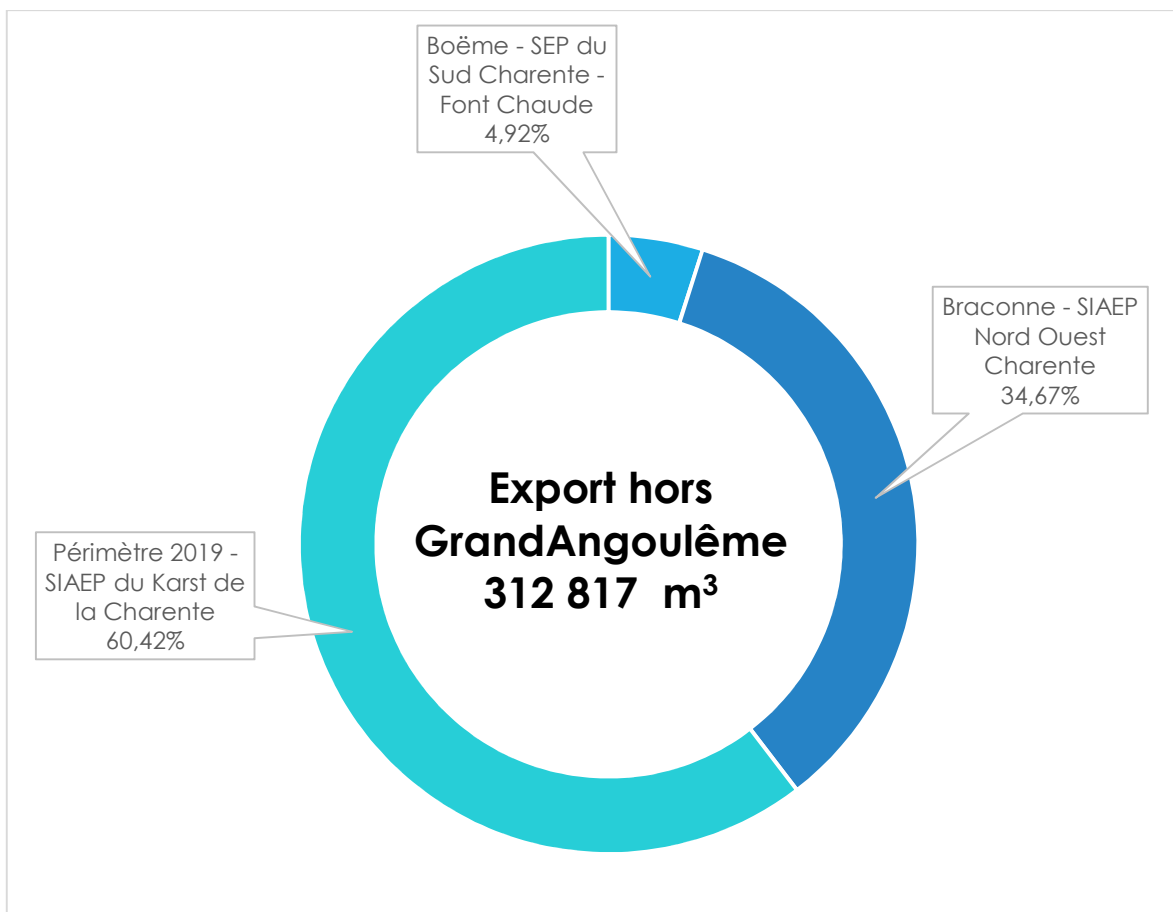


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



1.5.5. Volumes mis en distribution

	Exercice 2020 (m ³)	Exercice 2021 (m ³)	Variation en %
Volume produit	8 890 251	8 874 332	12,08
Volume importé	924 597	853 474	-8,33
Volume exporté	231 814	312 817	25,89
Volume mis en distribution	9 583 034	9 414 989	-1,78

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

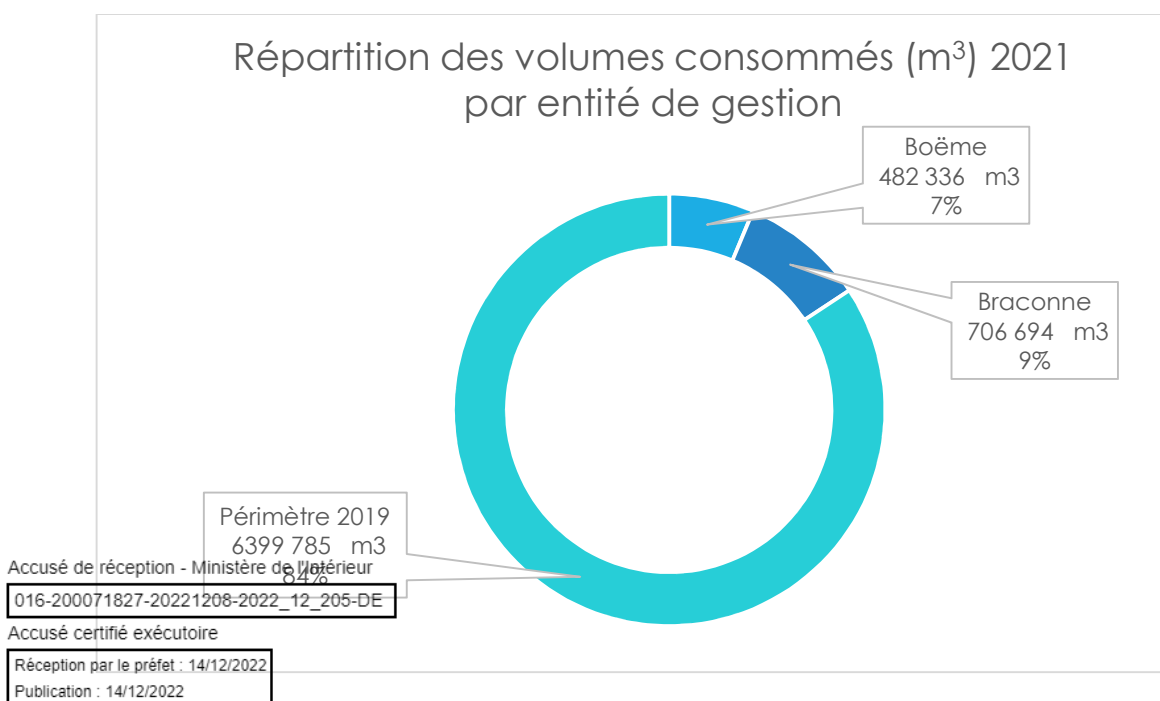
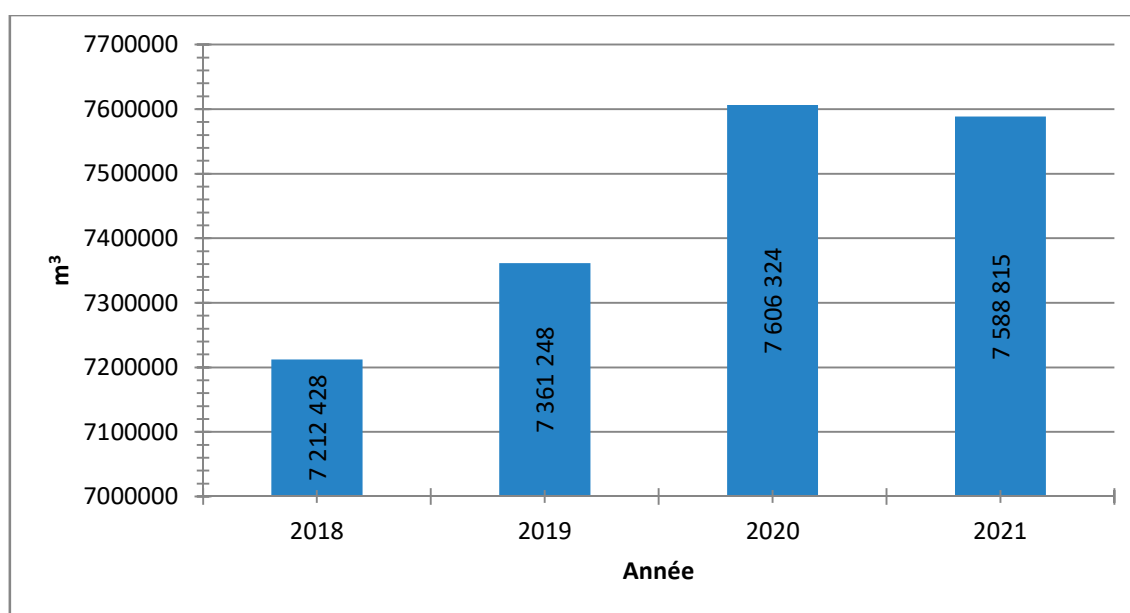
Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours.

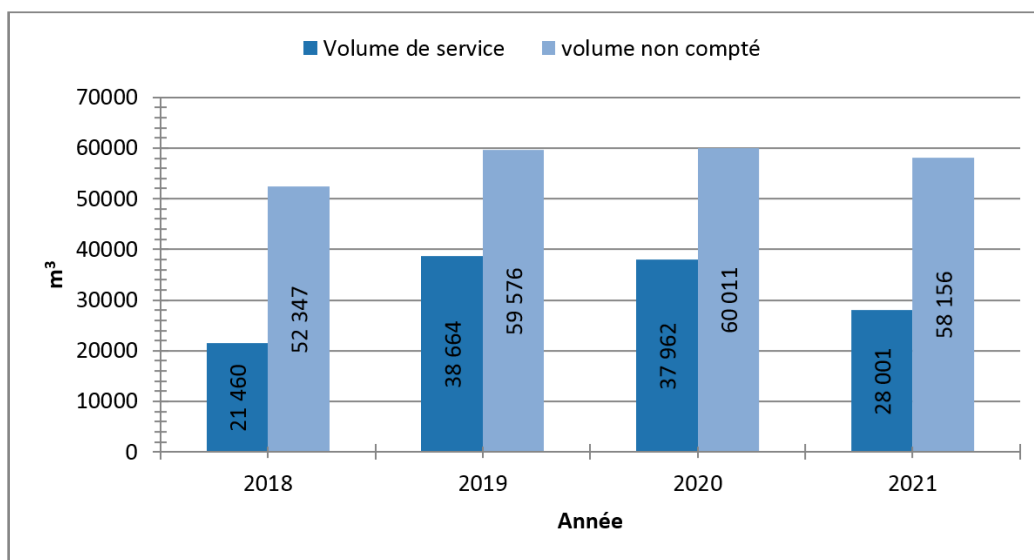
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volumes consommés en 2020 (m ³)	Volumes consommés en 2021 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques	6 593 388	5 918 596	-10,23
Autres abonnés	1 012 936	1 670 219	64,89
Total vendu aux abonnés	7 606 324	7 588 815	-0,23



1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2020 (m ³)	Exercice 2021 (m ³)	Variation en %
Volume consommé sans comptage (VP.221)	60 011	58 156	-3,09
Volume de service (VP.220)	37 962	28 001	-26,24



1.6. Le patrimoine du service (VP.077)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 738,24	1 738,47
Nombre de réservoirs	30	30
Nombre de compteurs abonnés	73 124	73 790
Nombre total des branchements	71 054	71 386
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	31	14
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	149	184
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,04	0,02
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,21	0,26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200971827-20221208-2024-12-285-DE

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Boème

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	39,59 €	39,59 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6695 €/m ³	0,6695 €/m ³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	30,59 €	31,69 €	3,60 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,495 €/m ³	0,512 €/m ³	3,43 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,0952 €/m ³	0,0952 €/m ³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Braconne

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	27,74 €	27,74 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6989 €/m ³	0,6989 €/m ³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	28,68 €	29,73 €	3,66 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,668 €/m ³	0,692 €/m ³	3,59 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,11 €/m ³	0,11 €/m ³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Périmètre 2019

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	2,79 €	2,61 €	-6,45 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,2165 €/m ³	0,2067 €/m ³	-4,53 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	31,06 €	31,91 €	2,74 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,9242 €/m ³	0,9651 €/m ³	4,43 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,075 €/m ³	0,085 €/m ³	13,33 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_13_305-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

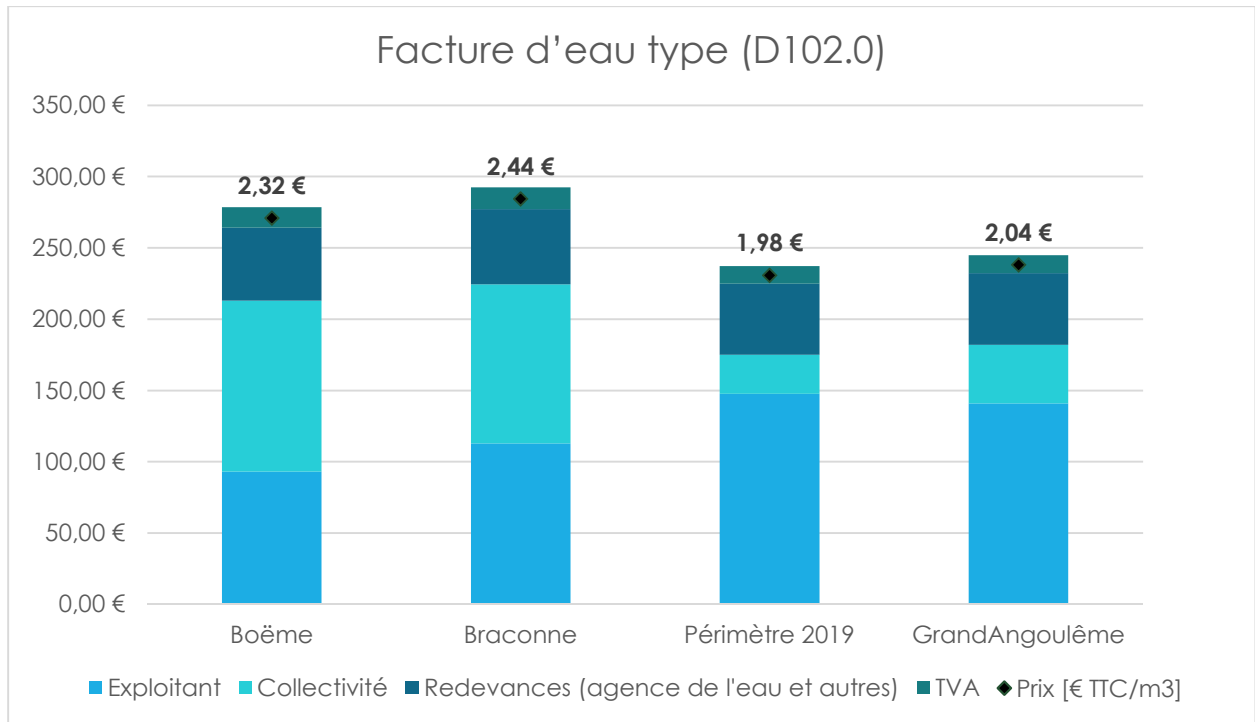
Service	Montants	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
Boëme	Part de la collectivité	119,93 € HT	119,93 € HT
	Part de l'exploitant	89,99 € HT	93,13 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	51,02 € HT	51,02 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,35 €	14,52 €
	Total HT	260,94 €	264,08 €
	Total TTC	275,29 €	278,60 €
Braconne	Part de la collectivité	111,61 € HT	111,61 € HT
	Part de l'exploitant	108,84 € HT	112,77 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,85 € HT	52,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,87 €	15,24 €
	Total HT	270,30 €	277,18 €
	Total TTC	285,16 €	292,42 €
Périmètre 2019	Part de la collectivité	28,77 € HT	27,41 € HT
	Part de l'exploitant	141,96 € HT	147,72 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	48,60 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	12,06 €	12,37 €
	Total HT	219,33 €	224,94 €
	Total TTC	231,40 €	237,31 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
 Publication : 14/12/2022

2.3. Recettes (DC.184)

Boème

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	503 830,97	481 717,52
<i>Dont abonnements domestiques</i>	187 783,17	189 467,57
Régularisation des ventes d'eau	-3 097,24	-6 435,72
Total recettes de ventes d'eau	500 733,73	475 281,80

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	374 289,40	362 455,77
<i>Dont abonnements</i>	143 016,00	146 196,47
Recette de vente d'eau en gros	7 192,11	13 758,49
Régularisation des ventes d'eau	-2 171,82	-4 597,08
Total recettes de ventes d'eau	379 309,69	371 617,18
Recettes liées aux travaux	54 158,98	83 238,22
Total des autres recettes	54 158,98	83 238,22

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	32 526,60	44 072,51
Agence de l'Eau - Pollution	154 340,00	143 344,74
Total des recettes	186 866,60	187 417,25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Braconne

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	658 875,61	658 776,87
<i>Dont abonnements domestiques</i>	168 537,13	169 048,97
Régularisation des ventes d'eau	-30 111,79	-21 479,61
Total recettes de ventes d'eau	628 763,82	637 297,26

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	621 547,47	642 977,69
<i>Dont abonnements</i>	171 071,00	174 777,03
Régularisation des ventes d'eau	-27 505	-16 516,67
Total recettes de ventes d'eau	594 042,02	626 461,02
Recettes liées aux travaux	42 538,00 *	53 596,00 *
Produits et accessoires	16 534,00 *	35 023,00 *
Total des autres recettes	59 072,00	88 619,00

* Les montants indiqués à l'échelle du contrat ont été répartis en fonction des communes d'implantation des travaux réalisés.

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	54 642,74 **	76 284,55 **
Agence de l'Eau - Pollution	207 097,12- **	224 515,31 **
Total des recettes	261 739,86	300 800,86

** Les montants indiqués à l'échelle du contrat ont été répartis en fonction des volumes consommés par les abonnés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Périmètre 2019

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 419 863,43	1 486 839,81
<i>Dont abonnements domestiques</i>	181 731,92	209 238,81
Total recettes de ventes d'eau	1 419 863,43	1 486 839,81
Autres recettes	178 879,00	181 838,12
Total des autres recettes	178 879,00	181 838,12
Total des recettes	1 598 742,43	1 668 677,93

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	7 645 457,00	7 704 787,00
<i>Dont abonnements</i>	1 856 280,00	1 876 629,00
Recette de vente d'eau en gros	47 351,00	45 588,00
Régularisation des ventes d'eau	-130 561,00	-118 243,00
Total recettes de ventes d'eau	7 562 247,00	7 632 132,00
Recettes liées aux travaux	397 911,00	395 482,00
Produits et accessoires	593 910,00	624 833,00
Total des autres recettes	991 821,00	1 020 315,00

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	403 696,00	486 726,67
Agence de l'Eau - Pollution	1 761 420,00	1 850 302,98
Total des recettes	2 165 116,00	2 337 029,65

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Globale

Recettes de la collectivité :

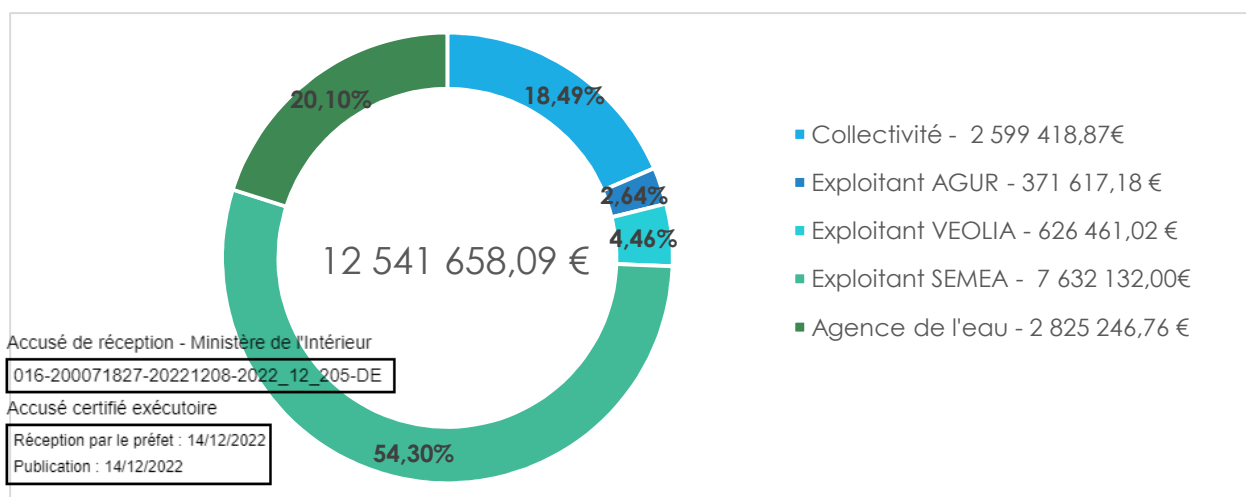
Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 582 570,01	2 627 334,20
<i>Dont abonnements domestiques</i>	538 052,22	567 755,35
Régularisation des ventes d'eau	-33 209,03	-27 915,33
Total recettes de ventes d'eau	2 549 360,98	2 599 418,87
Autre recettes	178 879,00	181 838,12
Total des autres recettes	178 879,00	181 838,12

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	8 641 293,87	8 710 220,46
<i>Dont abonnements</i>	2 170 367,00	2 197 602,50
Recette vente d'eau en gros	54 543,11	59 346,49
Régularisation des ventes d'eau	-160 238,27	-139 356,75
Total recettes de ventes d'eau	8 535 598,71	8 630 210,20
Recettes liées aux travaux	494 607,98	532 316,22
Produits et accessoires	610 444,00	659 856,00
Total des autres recettes	1 105 051,98	1 192 172,22

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	490 865,34	607 083,73
Agence de l'Eau - Pollution	2 122 857,12	2 218 163,03
Total des recettes	2 613 722,46	2 825 246,76



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2020	Conformes en 2020	Réalisés en 2021	Conformes en 2021
Microbiologie	338	338	383	383
Paramètres physico-chimiques	362	362	439	419

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	95,44 %

Les non conformités en limite de qualité correspondent à des dépassements :

- Des teneurs en pesticides : paramètres Esa Métolachlore (UDI Sireuil et UDI Marsac) et Atrazine Déséthyl Déisopropyl (UDI Mirande),
- Des teneurs en nitrates (UDI Coursac Argence).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **63 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire des matériaux et diamètres ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

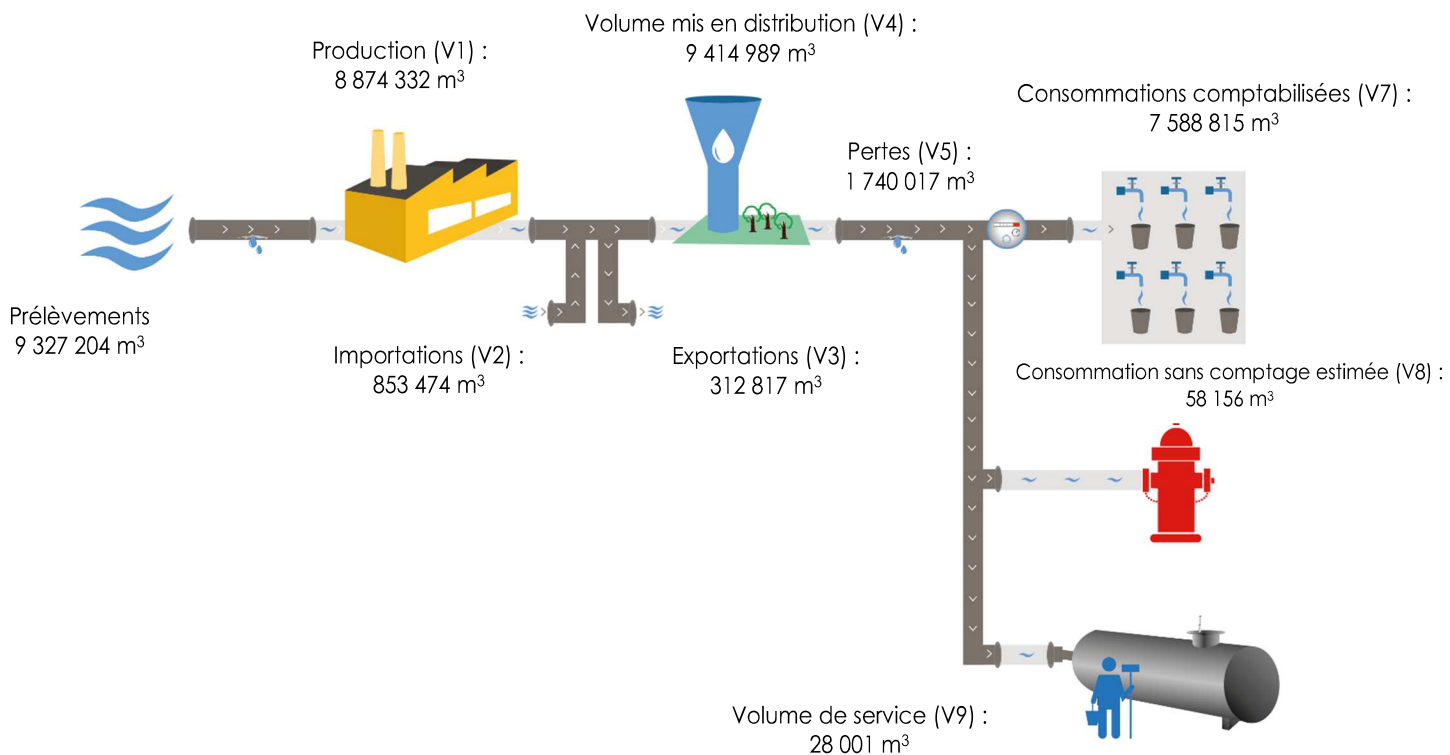
Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Boème	10	5	10	oui	4	11	10	10	0	10	10	10	10	5	105
Braconnne	10	5	10	oui	2	15	10	10	0	10	10	10	0	5	97
Périmètre 2019	10	5	10	oui	5	11	10	10	10	10	10	10	10	5	116

➤ Indice de la collectivité pour l'année 2021 : 112*

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200074827-20221208-2022_12_P05-RE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Id : 016-200074827-20221208-2022_12_P05-RE

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau (en %)	80,86 %	82,11 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,51	12,59
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	79,37 %	80,60 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,88 m³/j/km** (3,12 en 2020).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V7 - V8 - V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,74 m³/j/km** (2,96 en 2020).

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2021, 9,08 km de linéaire de réseau ont été renouvelés,
- Au cours des 5 dernières années, 15,38 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,88 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, **215 interruptions** de service non programmées ont été dénombrées (132 en 2020). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **3,05**.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,3 jours** ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2020).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	632 851,00 €	524 649,66 €
Epargne brute annuelle en €	1 711 160,00 €	2 146 162,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,37 an(s)	0,24 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	488 025	526 651
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,66	1,99

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3.4.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 67

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **0,95 pour 1000 abonnés** (0,81 en 2020).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (DC.195)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	765 375,49	680 400,00
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

Entité de gestion	Nature des travaux	Montant (€)
Boëme	CLAIX - RD7 - pose de 180 ml de PEHD DN 25 mm (branchements) et reprise de 26 branchements	55 000
	BRIE - Chemin Vieux - rue René Sardain - Renouvellement de canalisations de branchement - 124,60 ml en PEHD DN25mm, 52 ml en PEHD DN32mm et renouvellement de 17 branchements	39 000
	BRIE - rue de la Chapelle - renouvellement de 531 ml en PVC DN106/125mm, de 181,80 ml de canalisations de branchements en PEHD DN25mm et 36 ml en PEHD32mm - renouvellement de 34 branchements	173 000
	BRIE - Rue du Petit Puits – Rue de Chez Minaud - renouvellement de 554 ml en PVC DN63/75mm, 174 ml en PVC106/125mm - renouvellement de 168,50 ml de canalisations de branchements en PEHD DN25mm - renouvellement de 35 branchements	157 000
	CHAMPNIERS - rue de l'Arêtier - renouvellement de 21,90 ml en PVC DN53/63 mm, de 14,90 ml en PVC 93/110mm, de 12,10 ml en PEHD DN50mm et de 29,50 ml en PEHD DN63mm - renouvellement de 250 ml de canalisations de branchements en PEHD DN25mm - renouvellement de 9 branchements	70 000
	CHAMPNIERS - 8 rue Marcellin Leroy - pose de 31 ml de PVC53/63mm (extension)	9 000
	CHAMPNIERS - rue des Martins Pêcheurs - renouvellement de 26,90 ml en Fonte DN60mm, de 93,20 ml en Fonte DN100mm, de 16 ml en PVC DN63/75mm, de 503 ml de PVC DN93/110mm et renouvellement de 188 ml de canalisations de branchements en PEHD DN25mm, de 89,20 ml en PEHD32mm - renouvellement de 32 branchements	116 400
	VINDELLE - RD 37 - Rte de la Vallée - pose de 68 ml de Fonte DN100mm (extension)	15 000
	ST SATURNIN - mise à 2X2 voie RN 141 (255 ml)	
Accusé de réception - Ministère de l'Énergie Perimètre 2019 016-200071827-20221208-2022_12_205-DE	Modernisation UTEP Pontil - poursuite des travaux (2018-2023)	
Accusé certifié exécutoire	Abords ouvrages - poursuite remise à niveaux des clotures de différents ouvrages	
Réception par le préfet : 14/12/2022 Publication : 14/12/2022		

	ST SATURNIN/ASNIERES - Mise à 2X2 voie RN141 - La Vigerie - Pose d'une nourrice de 87 ml en PEHD DN63mm - 50 ml de branchements en PEHD et reprise de 11 branchements	10 000
	ST SATURNIN/ASNIERES - Mise à 2X2 voie RN 141 - La Vigerie - Pose de 234ml Fonte DN100mm	36 000

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		632 851,00	524 649,66
Montant remboursé en €	en capital	108 146,00	108 796,41
	En intérêts	26 050,00	21 903,13

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements net a été de **1 405 009 €** (2 184 795,00 € en 2020). C'est la différence entre la dotation aux amortissements brut (1 592 801,72 €) et la reprise des subventions transférables (496 952 €).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service a accordé 135 demandes d'abandon de créance, pour un montant de 37 690 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 2 000 € en 2021 pour les actions suivantes :

- Eau vive (section Ruelle sur Touvre) : 1 000 euros
- Cuba coopération Française : 1 000 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Boëme

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	4 777	4 848
VP.060	Volume importé (m ³)	653 459	637 149
VP.061	Volume exporté (m ³)	14 946	15 388
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	510 744	482 336
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	241,31	240,67
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	9 971,65
VP.220	Volume de service (m ³)	9 161	6 836
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	1 097	1 097
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 066 910,02	1 034 316,23
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	189 372,10	55 000,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	9 635	9 635
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,29	2,32
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	78,96	77,28
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,77	1,81
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,65	1,72
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,79	0,75
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,98	4,13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,53	1,40
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	7,54	6,39

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6.2. Braconne

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	6 034	6 140
VP.059	Volume produit (m ³)	941 640	1 063 388
VP.060	Volume importé (m ³)	87 154	48 585
VP.061	Volume exporté (m ³)	21 772	108 440
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	683 960	706 694
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	221,56	221,80
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	44,00	0,00
VP.220	Volume de service (m ³)	4 236	1 600
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	5 571	3 774
VP.223	Volume prélevés (m ³)	994 689	1 114 191
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 484 545,70	1 564 559,14
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	145 003,39	579 400,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	12 843	12 874
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,40	2,44
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	99	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	69,37	73,79
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,02	3,67
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,90	3,60
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,40	1,36
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,63	2,12
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,52	2,56
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,15	0,65

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

6.3. Périmètre 2019

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	58 599	59 473
VP.059	Volume produit (m ³)	7 948 611	7 810 944
VP.060	Volume importé (m ³)	183 984	167 740
VP.061	Volume exporté (m ³)	195 096	188 989
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	6 413 489	6 399 785
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	1 275,38	1 276,00
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	54 653	27 718
VP.220	Volume de service (m ³)	24 565	19 565
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	53 343	53 285
VP.223	Volume prélevés (m ³)	7 948 611	8 213 013
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	11 108 875,43	11 410 413,46
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	431 000	46 000
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	124 832	119 699
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,93	1,98
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	93,27
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,63	83,81
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,21	2,93
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,04	2,78
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,79	0,83
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60	60
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,56	3,06
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,93	2,00
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,12	0,54

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6.4. Global

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	69 410	70 461
VP.059	Volume produit (m ³)	8 890 251	8 874 332
VP.060	Volume importé (m ³)	924 597	853 474
VP.061	Volume exporté (m ³)	231 814	312 817
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	7 608 193	7 588 815
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	1 738,24	1 738,47
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	54 697	37 689,65
VP.182	Encours total de la dette (€)	632 851,00	524 650,00
VP.220	Volume de service (m ³)	37 962	28 001
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	60 011	58 156
VP.223	Volume prélevés (m ³)	8 943 300	9 327 204
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	13 660 331,15	14 009 288,83
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	765 375,49	680 400,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	147 310	142 208
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,99	2,04
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	95,44
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	99	112
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80,86	82,11
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,12	2,88
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,96	2,74
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,87	0,88
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	63	63
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,3	1,3
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	1,87	3,05
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,87	2,01
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,66	1,99

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20221208-2022_12_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022